

2 septembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mardi 2 septembre 2014 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Marcel Loyer. Sont également présents Mesdames les conseillères Françoise Boudrias et Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Martin Chaput, Yves Blanc et Michel Lambert.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 août 2014 et séance extraordinaire du 21 août 2014
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014
 - 5.3 Maintien des services postaux à Sainte-Mélanie
 - 5.4 Avis de motion d'un règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *ACCÈSLOGIS QUÉBEC*
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Approbation du rapport de réunion du comité consultatif d'urbanisme du 18 août 2014
 - 6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2014-0609 – 100, rue des Ormes
 - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2014-0506 – 30, rue des Pivoines
 - 6.4 Demande de dérogation mineure numéro 20104-0710 – 91, rue des Jonquilles
 - 6.5 Adoption du plan directeur des infrastructures du périmètre d'urbanisation de Sainte-Mélanie
- 07- Sécurité publique
 - 7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues (novembre 2014 à avril 2015)
 - 7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption 2015
 - 7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – Travaux préventifs 2015 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2014

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Octroi d'un contrat d'entretien de la génératrice de la station d'aqueduc du secteur Village d'octobre 2014 à septembre 2017
- 9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal 2014/2015
- 9.3 Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal 2014/2015
- 9.4 Octroi d'un contrat de déneigement pour la station d'aqueduc chemin Neveu, la station de pompage d'aqueduc Village, la salle Oasis-Joly, le Centre des loisirs, le presbytère, le garage municipal, la patinoire et les bornes à incendie 2014/2017
- 9.5 Octroi d'un contrat d'entretien hivernal des trottoirs du village 2014/2015
- 9.6 Octroi d'un contrat d'entretien hivernal de l'aqueduc Carillon 2014/2017
- 9.7 Octroi d'un contrat d'entretien hivernal des stationnements du Centre communautaire et administratif, de la caserne de pompiers et du terrain contigu au 14, rue Louis-Charles-Panet, du chemin d'accès et stationnement de la station d'épuration des eaux usées, de l'église et du triangle de visibilité de cette intersection 2014/2017
- 9.8 Octroi d'un contrat d'entretien des sentiers de ski de fond 2014/2017
- 9.9 Octroi d'un contrat de tonte des pelouses des terrains municipaux 2015/2017
- 9.10 Paiement des ajustements du contrat d'entretien hivernal des chemins relatifs aux variations du prix du carburant
- 9.11 Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens – Travaux de réfection du pavage de la rue Bernard, pulvérisation et chargement des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et de la rue Boissy 2015
- 9.12 Autorisation de paiement des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie des chemins William-Malo et 8^e rang, rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène et Denis) – Certificat de paiement numéro 6 « acceptation finale »
- 9.13 Renouvellement du contrat de contrôle animalier 2015
- 9.14 Réfection de sections de trottoirs – route Principale

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2014-09-189

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Remise d'une pétition demandant le pavage du chemin du 2^e rang et la rue Lavallée;
- b) Règlements de financement en vigueur pour travaux de pavage sur le chemin du 2^e rang et la rue Lavallée;
- c) Utilisation des fonds provenant des redevances d'exploitation des sablières;
- d) Échéancier prévu des travaux sur le 2^e rang à proximité de la sablière Sables de Joliette/Ferme Denis Coulombe Inc.

La période de questions est close à 20 h 13.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-09-190

3.1 Séance ordinaire du 11 août 2014 et séance extraordinaire du 21 août 2014

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard

Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2014 et de la séance extraordinaire du 21 août 2014 soient approuvés.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2014-09-191

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 août 2014.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 août 2014.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2014-09-192

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 août 2014

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 août 2014 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **200 171.47 \$**

Décaissements : chèques numéros 6429 à 6438	66 996.91 \$
Comptes fournisseurs : chèques numéros 6439 à 6489	101 519.17 \$
Salaires du mois d'août	31 655.39 \$

Total de la période : **200 171.47 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2014-09-193

5.2 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014

ATTENDU

l'article 966 du Code Municipal du Québec imposant la nomination d'un vérificateur externe;

ATTENDU

que monsieur Pierre Brabant, comptable agréé, est l'actuel vérificateur externe et qu'il possède plus de trente années d'expérience dans ce domaine;

ATTENDU

la proposition de services et honoraires professionnels déposée par monsieur Brabant en date du 26 août 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE NOMMER monsieur Pierre Brabant, comptable agréé, vérificateur externe de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014 pour un montant de treize mille cent dollars (13 100 \$) plus taxes.

Adoptée

2014-09-194

5.3 Maintien des services postaux à Sainte-Mélanie

ATTENDU

que les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos concitoyens;

ATTENDU

que chaque service de proximité est important pour le maintien de toute communauté rurale, y compris Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie demande à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle tel que celles qui sont en place, puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

Adoptée

2014-09-195

5.4 Avis de motion d'un règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Madame Marie-France Bouchard donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, décrétant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *ACCÈSLOGIS QUÉBEC*.

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2014-09-196

6.1 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 août 2014

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 18 août 2014, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 18 août 2014.

Adoptée

2014-09-197

6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2014-0609 – 100, rue des Ormes

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2014-0609 déposée par monsieur Jean-Luc Lapierre, mandataire du Club de l'âge d'or de Sainte Mélanie Inc. Le Club de l'âge d'or est propriétaire du 100, rue des Ormes, situé dans la zone résidentielle R-35 et portant le numéro de lot 89-31 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que monsieur Jean-Luc Lapierre a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 18 août 2014 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure consiste à permettre de conserver le bâtiment principal à une distance de 3.97 mètres avec la ligne arrière. Tel que stipulé à la grille des usages de la zone R-48 du règlement de zonage 228-92, la marge arrière minimale pour un bâtiment principal ne doit pas être moindre que 4.5 mètres;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-0609;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2014-0609 telle que formulée.

Adoptée

2014-09-198

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2014-0506 – 30, rue des Pivoines

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2014-0506 déposée par madame Isabelle Durand et monsieur Pierre Tremblay, propriétaires du 30, rue des Pivoines, situé dans la zone résidentielle R-48 et portant le numéro de lot 88-103 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que madame Isabelle Durand et monsieur Pierre Tremblay ont présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

- ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une réunion le 18 août 2014 et a rencontré monsieur Pierre Tremblay suite à la demande du conseil municipal;
- ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a analysé cette demande de dérogation mineure;
- ATTENDU** que la demande de dérogation mineure consiste à permettre aux propriétaires d'installer un abri d'auto à une distance de 3 pieds (0.91 mètre) de la ligne latérale gauche. Tel que stipulé à la grille des usages de la zone R-48 du règlement de zonage 228-92, la marge latérale minimale est de 1.5 mètres;
- ATTENDU** que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;
- ATTENDU** qu'à la demande du conseil municipal, le CCU a reconsidéré la présente demande, a convoqué et entendu le requérant lors d'une réunion tenue le 18 août et formule sa recommandation en tenant compte de ses représentations ;
- ATTENDU** que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2014-0506;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que le préambule fasse partie de la présente résolution;
- Que la Municipalité de Sainte-Mélanie refuse la demande de dérogation mineure numéro 2014-0506 telle que formulée.
- Adoptée

2014-09-199 **6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2014-0710 – 91, rue des Jonquilles**

- ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2014-0710 déposée par monsieur Guy Dubé, propriétaire du 91, rue des Jonquilles, situé dans la zone résidentielle R-48 et portant le numéro de lot 88-147 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;
- ATTENDU** que monsieur Guy Dubé a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;
- ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 18 août 2014 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure consiste à permettre de conserver un bâtiment accessoire en construction avec une hauteur de mur de 14 pi et 8 po. Tel que stipulé à l'article 7.4.2 du règlement de zonage 228-92, la hauteur des murs d'un bâtiment accessoire isolée doit être de 3 mètres maximum;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2014-0710;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie refuse la demande de dérogation mineure numéro 2014-0710 telle que formulée.

Adoptée

2014-09-200

6.5 Adoption du plan directeur des infrastructures du périmètre d'urbanisation de Sainte-Mélanie

ATTENDU le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Sainte-Mélanie tel que montré au plan d'urbanisme adopté en 1992 et approuvé par la MRC de Joliette;

ATTENDU le mandat d'élaboration d'un plan directeur d'infrastructures du périmètre d'urbanisation confié à la firme de génie-conseil Services EXP le 3 juillet 2012 par la résolution 2012-07-132;

ATTENDU l'assemblée de consultation des propriétaires fonciers visés par le développement du périmètre d'urbanisation tenue le 10 juillet 2013;

ATTENDU les élections municipales de novembre 2013 et, subséquemment, la tenue de diverses réunions de travail sur le plan directeur avec le personnel municipal et avec le consultant, notamment la présentation du 14 mai 2014;

ATTENDU la réunion de travail du conseil municipal tenue le 24 juillet 2014 aux fins d'établir un consensus sur le plan directeur et assurer le suivi à un mémorandum préparé par le directeur général, Monsieur Claude Gagné et daté du 25 juin 2014;

ATTENDU l'objectif supérieur d'assurer la densification et le développement harmonieux du périmètre d'urbanisation de Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput d'adopter la présente résolution.

Monsieur Yves Blanc demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Vote pour l'adoption de la résolution :

Madame Françoise Boudrias
Madame Marie-France Bouchard
Monsieur Michel Lambert
Monsieur Martin Chaput
Monsieur Daniel Gravel

Vote contre l'adoption de la résolution :

Monsieur Yves Blanc

La résolution est adoptée à la majorité des conseillers cinq (5) voix pour et une (1) voix contre.

Il est résolu à la majorité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER le plan directeur des infrastructures du périmètre d'urbanisation dans son concept 2 services (aqueduc et égout sanitaire) tel que proposé par le consultant Services EXP et annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER le directeur général, monsieur Claude Gagné, en collaboration avec le consultant, Services Exp, afin de préparer les analyses financières et prévisions fiscales pour la réalisation du plan directeur tel qu'approuvé à la présente résolution;

DE MANDATER le directeur général, monsieur Claude Gagné, afin qu'il prépare une réunion de consultation des propriétaires fonciers visés par le financement des travaux à être réalisés à long terme dans le cadre du plan directeur, et que cette réunion soit tenue d'ici le 1^{er} mars 2015 et que ladite réunion soit tenue subséquemment à une réunion de travail avec un urbaniste-conseil pour la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité;

DE MANDATER le directeur général, monsieur Claude Gagné, afin qu'il prépare les documents d'appel d'offres pour obtenir les services professionnels visant le remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur village;

DE TRANSMETTRE copie du plan directeur d'infrastructures du périmètre d'urbanisation et la présente résolution à la MRC de Joliette afin qu'ils soient considérés dans toute décision relative à l'aménagement du territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2014-09-201

7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues (novembre 2014 à avril 2015)

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

ATTENDU la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Surveillance et prévision des crues (novembre 2014 à avril 2015) » telle que transmise en date du 2 septembre 2014;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise *Hydro Météo* de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les services professionnels de « Surveillance et prévision des crues (novembre 2014 à avril 2015) ». Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de quatre mille dollars (4 000 \$) plus taxes;

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approuve au revenu de l'exercice un montant de surplus accumulé non affecté net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

DE MANDATER monsieur Marcel Loyer, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-09-202

7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption 2015

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

ATTENDU la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption » telle que transmise en date du 2 septembre 2014;

ATTENDU

que la Municipalité de Sainte-Mélanie partagera le coût de ces services avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (50 %-50 %), déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise **Hydro Météo** de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption tels que précisés à l'offre de services du 2 septembre 2014. Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de onze mille six cent dollars (11 600 \$) plus taxes;

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprie au revenu de l'exercice un montant de surplus accumulé non affecté net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

DE MANDATER monsieur Marcel Loyer, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-09-203

7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – Travaux préventifs 2015 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption

ATTENDU

que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU

que des travaux d'affaiblissement du couvert de glace seront réalisés par la Municipalité de Sainte-Mélanie au printemps 2015 pour réduire les risques d'embâcles sur la rivière L'Assomption à cet endroit;

ATTENDU

les mandats de services professionnels octroyés le 2 septembre 2014 par les résolutions numéro 2014-09-201 et 2014-09-202 à l'entreprise **Hydro-Météo** pour la réalisation du programme de surveillance et prévisions des crues et travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption;

ATTENDU

le coût de réalisation de ces mandats d'un montant total de quinze mille six-cent dollars (15 600 \$) plus taxes;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER l'aide financière au Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés aux services professionnels de surveillance et prévision des crues et travaux préventifs réalisés au printemps 2015 par la Municipalité de Sainte-Mélanie sur la rivière L'Assomption;

DE MANDATER monsieur Marcel Loyer, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2014-09-204

8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2014

ATTENDU la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2014 telle que déposée par le service des Loisirs de Sainte-Mélanie;

ATTENDU la collaboration de la Municipalité de Sainte-Mélanie avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline pour la diffusion et l'offre d'activités de loisirs;

ATTENDU que les citoyens des trois municipalités peuvent s'inscrire sans frais supplémentaires aux activités offertes par les municipalités mentionnées ci-avant;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2014;

DE COLLABORER réciproquement avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline pour l'offre d'activités de loisirs aux mêmes tarifs pour les citoyens des trois municipalités ci-avant mentionnées.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2014-09-205

9.1 Octroi d'un contrat d'entretien de la génératrice de la station d'aqueduc du secteur Village d'octobre 2014 à septembre 2017

ATTENDU la soumission de la compagnie Cummins Est du Canada, datée du 26 août 2014, pour l'entretien de la génératrice de la station d'aqueduc du secteur Village pour une période de trois ans, d'octobre 2014 à septembre 2017;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER à la compagnie **Cummins Est du Canada** le contrat pour l'entretien de la génératrice de la station d'aqueduc du secteur Village pour une période de trois ans, d'octobre 2014 à septembre 2017 au montant de sept cents dollars (700 \$) plus taxes par année.

Adoptée

2014-09-206

9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglçage pour entretien hivernal 2014/2015

ATTENDU

les demandes de prix pour la fourniture de sel de déglçage pour entretien hivernal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Marie Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER à la compagnie **Sel Frigon Inc.**, en tant que plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de sel de déglçage (fob Montréal) pour la saison hivernale 2014/2015 au montant de quatre-vingt-quatre dollars et vingt-cinq cents (84.25 \$) plus taxes la tonne métrique, pour une quantité de 275 tonnes métriques pour la fin du mois d'octobre 2014 et de 150 tonnes métriques pour la mi-janvier 2015 (transport exclu, fob Montréal).

Adoptée

2014-09-207

9.3 Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal 2014/2015

ATTENDU

les demandes de prix pour la fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER à la compagnie **Les Sables La-Ro Ltée**, en tant que plus bas soumissionnaire, le contrat pour la fourniture de pierre abrasive pour la saison hivernale 2014/2015 au montant de dix dollars et cinquante-quatre cents (10.54 \$) plus taxes la tonne métrique, pour une quantité de 300 tonnes métriques disponibles avant le 1^{er} décembre 2014 (transport exclu).

Adoptée

2014-09-208

9.4 Octroi d'un contrat de déneigement pour la station d'aqueduc chemin Neveu, la station de pompage d'aqueduc Village, la salle Oasis-Joly, le Centre des loisirs, le presbytère, le garage municipal, la patinoire et les bornes à incendie 2014/2017

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services de **Déneigement Yvon Vincent**, datée du 25 août 2014, pour le déneigement de la station d'aqueduc Neveu, la station de pompage d'aqueduc Village, la salle Oasis-Joly, le Centre des loisirs, le presbytère, le garage municipal et le taux horaire pour le déneigement de la patinoire et les bornes à incendie.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à **Déneigement Yvon Vincent** le contrat de déneigement pour les emplacements suivants :

Station d'aqueduc chemin Neveu

Hiver 2014/2015 : 1 150 \$

Hiver 2015/2016 : 1 150 \$

Hiver 2016/2017 : 1 175 \$

Station de pompage d'aqueduc Village

Hiver 2014/2015 : 725 \$
Hiver 2015/2016 : 725 \$
Hiver 2016/2017 : 750 \$

Centre des Loisirs

Hiver 2014/2015 : 1 150 \$
Hiver 2015/2016 : 1 150 \$
Hiver 2016/2017 : 1 175 \$

Salle Oasis-Joly (épandage d'abrasif inclus)

Hiver 2014/2015 : 1 150 \$
Hiver 2015/2016 : 1 150 \$
Hiver 2016/2017 : 1 175 \$

Presbytère (épandage d'abrasif inclus)

Hiver 2014/2015 : 680 \$
Hiver 2015/2016 : 680 \$
Hiver 2016/2017 : 705 \$

Garage municipal

Hiver 2014/2015 : 800 \$
Hiver 2015/2016 : 800 \$
Hiver 2016/2017 : 825 \$

Patinoire et bornes à incendie (sur demande)

Taux horaire 2014/2015 : 68 \$ plus taxes

Adoptée

2014-09-209

9.5- Octroi d'un contrat d'entretien hivernal des trottoirs du village 2014/2015

ATTENDU

les demandes de prix pour l'entretien hivernal des trottoirs du village;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à la compagnie **Entreprises B.F.A. enr.** de Sainte-Mélanie le contrat d'entretien hivernal des trottoirs du village (dénivellement et sablage) pour les emplacements suivants :

Trottoir de la rue de l'Église sur le côté est à partir de la route Principale jusqu'à la rue Prévert

Hiver 2014/2015 : 1 400 \$ plus taxes

Trottoir de la route Principale sur le côté sud à partir de l'Église jusqu'à l'intersection du chemin du Lac Sud

Hiver 2014/2015 : 2 550 \$ plus taxes

Adoptée

2014-09-210

9.6 **Octroi d'un contrat d'entretien hivernal de l'aqueduc Carillon 2014/2017**

ATTENDU

les demandes de prix pour l'entretien hivernal de la station d'aqueduc Carillon;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à la compagnie **J.M.Lépine excavation Inc.** de Sainte-Mélanie le contrat d'entretien hivernal de l'aqueduc Carillon pour les saisons suivantes :

Hiver 2014/2015 : 845 \$ plus taxes

Hiver 2015/2016 : 870 \$ plus taxes

Hiver 2016/2017 : 895 \$ plus taxes

Adoptée

2014-09-211

9.7 **Octroi d'un contrat d'entretien hivernal des stationnements du Centre communautaire et administratif, de la caserne de pompiers et du terrain contigu au 14, rue Louis-Charles-Panet, du chemin d'accès et stationnement de la station d'épuration des eaux usées, de l'église et du triangle de visibilité de cette intersection 2014/2017**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services de **Le Groupe J.F. Nadeau Inc.**, datée du 27 août 2014, pour le déneigement des stationnements du Centre communautaire et administratif, du garage municipal, de la caserne de pompiers, du chemin d'accès et stationnement de la station d'épuration des eaux usées, de l'église et du triangle de visibilité de cette intersection.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à l'entreprise **Le Groupe J.F. Nadeau Inc.** le contrat d'entretien hivernal pour les emplacements suivants :

Stationnements du Centre communautaire et administratif, de la caserne de pompiers et du terrain contigu au 14, rue Louis-Charles-Panet

Hiver 2014/2015 : 2 875 \$

Hiver 2015/2016 : 2 925 \$

Hiver 2016/2017 : 2 975 \$

Chemin d'accès et stationnement de la station d'épuration des eaux usées

Hiver 2014/2015 : 1 000 \$

Hiver 2015/2016 : 1 025 \$

Hiver 2016/2017 : 1 050 \$

Stationnement de l'église et du triangle de visibilité de cette intersection

Hiver 2014/2015 : 2 875 \$

Hiver 2015/2016 : 2 925 \$

Hiver 2016/2017 : 2 975 \$

Pour tous autres travaux de déneigement fait avec un de leurs chargeurs Catterpillar 96

Taux horaire 2014/2015 : 125 \$

Taux horaire 2015/2016 : 127 \$

Taux horaire 2016/2017 : 129 \$

Adoptée

2014-09-212

9.8 Octroi d'un contrat d'entretien des sentiers de ski de fond 2014/2017

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services de **Déneigement Yvon Vincent**, datée du 25 août 2014, pour l'entretien des sentiers de ski de fond.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à **Déneigement Yvon Vincent** le contrat d'entretien des sentiers de ski de fond :

Hiver 2014/2015 : 3 300 \$

Hiver 2015/2016 : 3 300 \$

Hiver 2016/2017 : 3 300 \$

Adoptée

2014-09-213

9.9 Octroi d'un contrat de tonte des pelouses des terrains municipaux 2015/2017

ATTENDU

les demandes de prix pour la tonte des pelouses des terrains municipaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie « **Pelouse à prix modique** » et lui octroyer le contrat de coupe des pelouses des terrains municipaux (*selon les dispositions du devis 2013 et ajouts des superficies de terrains acquis de la Fabrique de Sainte-Mélanie en 2014*) pour les saisons 2015/2017 au montant :

Saison 2015 : 5 500 \$ plus taxes

Saison 2016 : 5 500 \$ plus taxes

Saison 2017 : 5 500 \$ plus taxes

Adoptée

2014-09-214

9.10 Paiement des ajustements du contrat d'entretien hivernal des chemins relatifs aux variations du prix du carburant

ATTENDU

le contrat d'entretien hivernal des chemins convenu entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la compagnie Déneigement Mario Robillard 9117-6834 Québec Inc convenu le 13 septembre 2010;

ATTENDU

le devis d'entretien hivernal des chemins pour la période 2010 à 2015 et l'annexe D relative à « *l'ajustement du contrat en fonction des variations du prix du carburant (essence diesel ou ordinaire)* »;

ATTENDU

la demande de la compagnie Déneigement Mario Robillard 9117-6834 Québec Inc afin d'obtenir les ajustements de contrat auxquels elle a droit en fonction de l'annexe D ci-avant mentionné;

ATTENDU

le calcul effectué tel que prévu à l'annexe D ci-avant mentionné par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal aux travaux publics;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE PAYER les ajustements suivants à la compagnie **Déneigement Mario Robillard 9117-6834 Québec Inc** en tant qu'ajustements du contrat en fonction des variations du prix du carburant :

2010/2011 : 1 793.51 \$ plus taxes

2011/2012 : Crédit non alloué *

2012/2013 : 7 076.62 \$ plus taxes

2013/2014 : 9 196.74 \$ plus taxes

* Quantité de neige inférieure à la moyenne prévue à l'annexe D du devis d'entretien hivernal des chemins pour la période 2010 à 2015.

Pour un crédit total de dix-huit mille soixante-six dollars et quatre-vingt-sept cents (18 066.87 \$) plus taxes, soit un montant de vingt mille sept cent soixante-douze dollars et trente-huit cents (20 772.38 \$);

DE SOUSTRAIRE du montant à payer ci-avant mentionné un montant de mille dollars (1 000 \$) relatif à une pénalité liée à l'exécution dudit contrat d'entretien hivernal des chemins et tel que précisé à la résolution 2014-02-047;

DE SOUSTRAIRE du montant à payer ci-avant mentionné un montant de deux cents dollars (200 \$) relatif à des travaux de réfection de pavage réalisés au printemps 2014, tel que convenu entre le service des Travaux publics et la compagnie Déneigement Mario Robillard 9117-6834 Québec Inc.;

DE PAYER un montant de dix-neuf mille cinq cent soixante-douze dollars et trente-huit cents (19 572.38 \$) à la compagnie Déneigement Mario Robillard 9117-6834 Québec Inc et de pourvoir au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus libre;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2014-09-215

9.11 Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens – Travaux de réfection du pavage de la rue Bernard, pulvérisation et chargement des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et de la rue Boissy 2015

ATTENDU

la demande d'offres de services professionnels et honoraires concernant des travaux de réfection du pavage de la rue Bernard, pulvérisation et chargement des 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et de la rue Boissy devant avoir lieu à l'été 2015;

ATTENDU que la conception et la surveillance des travaux d'infrastructures doivent être conformes aux normes et règles de l'art;

ATTENDU la proposition de la firme Beaudoin Hurens en date du 27 août 2014;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal mandate la firme **Beaudoin Hurens** pour la conception des plans, devis, documents d'appel d'offres et documents connexes, pour la surveillance des travaux avec résidence au chantier pour un montant forfaitaire ne dépassant pas dix-neuf mille quatre cents dollars (19 400 \$) plus taxes, selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme le 27 août 2014;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant.

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-09-216

9.12 Autorisation de paiement des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie des chemins William-Malo et 8^e rang, rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène et Denis) – Certificat de paiement numéro 6 « acceptation finale »

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **BEAUDOIN HURENS INC.** datée du 13 août 2014 relative à des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie des chemins William-Malo et 8^e rang, rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène et Denis) – Certificat de paiement no 6 « Acceptation finale »;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant quarante-deux mille cent soixante-douze dollars et soixante-quatre cents (42 172.64 \$) toutes taxes incluses à **Sintra Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de plusieurs chemins 2012 (*partie des chemins William-Malo et 8^e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis*) – Certificat de paiement no 6, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs BEAUDOIN HURENS INC. en date du 13 août 2014;

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie du chemin William-Malo, du 8^e rang et rue de l'Église en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie de la rue Prévert et des rues Mario, Hélène et Denis en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant.

Adoptée

2014-09-217

9.13 Renouvellement du contrat de contrôle animalier 2015

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose un projet de contrat pour le renouvellement des services de contrôle animalier pour l'exercice financier 2015, tel que préparé par l'entreprise l'Inspecteur Canin de Saint-Charles-Borromée. Ce projet de contrat précise que le coût des licences individuelles pour chien est maintenu au tarif actuel de trente dollars (30 \$).

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

RENOUVELER le contrat de contrôle animalier pour l'exercice financier 2015 avec l'entreprise l'*Inspecteur Canin* sise au 678, chemin de la Visitation, Saint-Charles-Borromée, Québec;

DE MANDATER monsieur Marcel Loyer, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-09-218

9.14 Réfection de sections de trottoirs – route Principale

ATTENDU

l'inspection des trottoirs de la rue Principale et la nécessité de réaliser des travaux de réfection pour assurer la sécurité des usagers;

ATTENDU

que les travaux comportent notamment des travaux préparatoires réalisés par le service des Travaux publics en collaboration avec divers entrepreneurs privés et des travaux de confection de trottoirs pour une longueur de 120 mètres linéaires, attribués à un entrepreneur spécialisé;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER des travaux préparatoires réalisés par le service des Travaux publics en collaboration avec divers entrepreneurs privés pour un montant n'excédant pas cinq mille dollars (5 000 \$) plus taxes ;

D'OCTROYER un contrat de confection de 120 mètres linéaires de trottoirs à l'entreprise Bordure de ciment David 9113 6358 Québec Inc. pour un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-treize dollars et soixante cents (12 393.60 \$) plus taxes ;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Entretien des pistes de ski de fond et possibilité d'entretenir un sentier pédestre hivernal;
- b) Rapport de vandalisme et vols mineurs dans le secteur village ciblant des personnes âgées, demande de surveillance nocturne par la Sûreté du Québec dans le secteur village.

La période de questions est close à 20 h 53.

2014-09-219

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Michel Lambert Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 54.

Adoptée

Marcel Loyer
Maire

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier